

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Procès-verbal de la Séance du 14 décembre 2023

Date de convocation :
08 décembre 2023

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 23
Procurations : 11
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Madame Nolwenn GUILLOU

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle Rance Frémur à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Mesdames Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Mélanie BILLOT-TOULLIC, Claudia CARFANTAN, Christine COLAS, Monsieur Pierre CONTIN, Mesdames Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Lydie DUHIL, Frédérique DYEYRE-BERGERAULT, Messieurs Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Pascal GUICHARD, Mesdames Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel PENHOUE, Arnaud SALMON

AVAIENT DONNE POUVOIR : Monsieur Franck BEAUFILS à Monsieur Michel PENHOUE, Madame Sophie BEZIER à Monsieur Frédéric MABBOUX, Monsieur Bruno DESLANDES à Madame Claudia CARFANTAN, Monsieur Jean-Marc DUVAL à Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jacques ERTLE à Madame Christine COLAS, Madame Martine GUENEGUANT à Monsieur Arnaud SALMON, Monsieur Jean-Luc OHIER à Monsieur Pierre CONTIN, Monsieur Yvon POUTRIQUET à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Christophe RICOUR à Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Madame Sylvie SARDIN à Madame Joëlle HELEUX, Monsieur Kevin STEINBACHER à Monsieur Christian FONTAINE

ABSENTE EXCUSEE : Madame Patricia MARTINEAU

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du 09 novembre 2023
3. Finances : Tarifs 2024 SPANC
4. Finances : Budget principal - Ouverture de crédits par anticipation
5. Finances : Budget collecte et valorisation des déchets - Ouverture de crédits par anticipation
6. Finances – Budget principal - Décision modificative de crédits n°2
7. Finances – information sur les attributions de compensation 2023
8. Finances : Mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2024
9. Renouvellement projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance

10. Renouvellement projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil
Enfant-Parent
11. Convention avec CREHA Ouest – Renouvellement de la convention
de partenariat – 2024/2026
12. Versement d'une subvention à l'Association Diadème pour un
projet d'habitat inclusif
13. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Dinard
Côte d'Emeraude Tourisme » 2024-2026
14. Destination Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont Saint-Michel –
Adoption du contrat de développement touristique 2023-2025 avec
la Région Bretagne
15. MOBILITE – Avenant marché public de services Transport à la
demande
16. MOBILITE – Pacte des mobilités locales du conseil départemental
d'Ille-et-Vilaine – Validation du protocole d'engagement
17. BIODIVERSITE : approbation du Plan Local pour la Biodiversité
2023 - 2027
18. GEMAPI - Digue de la Roche – Tronçon propriété de la commune de
Lancieux - Convention d'occupation temporaire d'usage
cynégétique
19. RANDONNEE – Avenant à la convention d'entretien des itinéraires
de randonnées inscrit au PDIPR d'Ille-et-Vilaine
20. CEPP – Programme ACTEE 2 - SEQUOIA - Reversement des
subventions aux communes
21. Ressources humaines– Modification du tableau des effectifs –
Suppression et création de postes
22. Ressources humaines– Prime pouvoir d'achat
23. Ressources humaines – convention de mise à disposition du
directeur du syndicat intercommunal d'assainissement St Briac – St
Lunaire (SIA) à la CCCE
24. Cession de bennes à ordures ménagères
25. Extension du siège communautaire – marché public de travaux
26. Foncier – régularisation – La Richardais
27. Région Bretagne – Proposition de composition de la conférence
régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols
en Bretagne
28. Etat des décisions du Bureau et du Président – Informations

M Marchand, Vice-Président du Conseil Départemental 35 a présenté à l'assemblée le nouveau schéma départemental de lecture publique. A l'issue, la séance a débuté selon l'ordre du jour établi.

Adoption du procès-verbal du 09 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 09 novembre 2023.

Finances : Tarifs 2024 SPANC

A la question de Mme Dyevre-Bergerault relative au niveau de la hausse tarifaire, M Penhouet rappelle que le conseil d'exploitation a été soucieux de préserver l'équilibre financier de ce service, que la hausse proposée de 6% reste inférieure à l'inflation de 7%.

M Penhouet précise que le départ de la commune de Beaussais va impliquer de devoir diminuer les dépenses de fonctionnement les années futures.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2024 du SPANC présentés

Finances : Budget principal - Ouverture de crédits par anticipation

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'ouverture de crédits par anticipation présentée

Finances : Budget collecte et valorisation des déchets - Ouverture de crédits par anticipation

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'ouverture de crédits par anticipation présentée

Finances – Budget principal - Décision modificative de crédits n°2

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative de crédits n°2 présentée

Finances – information sur les attributions de compensation 2023

Il est présenté en information les attributions de compensation (AC) en vigueur en 2023. Le tableau ci-dessous détaille : Les AC fiscales et les AC liées à des transferts de compétences.

Finances : Mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

Article 1 : ADOPTER la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, à compter du 1er janvier 2024, pour les budgets suivants de la communauté de communes :

- Budget principal
- Budget annexe du pôle collecte et valorisation des déchets
- Budget annexe du parc d'activités de l'Orme
- Budget annexe du Parc d'activités des landes
- Budget annexe GEMAPI

Article 2 : CONSERVER un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024.

Article 3 : APPROUVER les durées d'amortissement applicables aux 4 budgets selon l'annexe jointe.

Article 4 : CALCULER l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.

Article 5 : AMENAGER la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Article 6 : PREVOIR la possibilité, à compter du 1er janvier 2024, que le Président procède à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Il est précisé que la limite applicable sera redéfinie lors du vote de chaque budget.

Article 7 : AUTORISER le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Renouvellement projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance

M. Granier précise qu'il va s'abstenir regrettant que cette convention soit soumise au vote en fin d'année alors qu'elle intègre l'année 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 33 voix pour, 1 abstention (M. GRANIER) :

- **VALIDE** le nouveau projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance, en lien avec la CAF, pour la période 2023-2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document y afférent.

Renouvellement projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfant-Parent

M. Granier précise qu'il va s'abstenir pour la raison précitée au point précédent.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 33 voix pour, 1 abstention (M. GRANIER) :

- **VALIDE** le nouveau projet de fonctionnement du Lieu d'accueil enfant-parent, en lien avec la CAF, pour la période 2023-2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document y afférent.

Convention avec CREHA Ouest – Renouvellement de la convention de partenariat – 2024/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RAPPELLE** la place essentielle des élus communaux en matière d'attribution de logements sociaux ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat 2024-2026 relative au fichier de la demande locative sociale ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la CCCE à la signer ainsi que tout document y afférent.

Versement d'une subvention à l'Association Diadème pour un projet d'habitat inclusif

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la subvention de 32 000 € et la convention de partenariat avec l'Association Diadème ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la CCCE à la signer ainsi que tout document y afférent ;

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Dinard Côte d'Emeraude Tourisme » 2024-2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 entre la Communauté de Communes Côte d'Emeraude et l'association « Dinard Côte d'Emeraude Tourisme » ;
- **AUTORISE** M. le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à signer cette convention.

Destination Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont Saint-Michel – Adoption du contrat de développement touristique 2023-2025 avec la Région Bretagne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le positionnement stratégique de la destination « Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel » ;
- **APPROUVE** le plan d'actions triennal de la Destination « Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel », qui constitue le schéma directeur de l'action touristique pour le territoire ;
- **VALIDE** la clef de répartition pour le financement des actions mutualisées et les quotes-parts de subventions à recevoir ;
- **APPROUVE** le schéma de gouvernance de la Destination ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités et tous les actes requis pour la réalisation de cette affaire.

MOBILITE – Avenant marché public de services Transport à la demande

Mme Billot- Toullic regrette ce changement de modalités de réservation et demande si un bilan sera fait pour évaluer l'incidence de ce changement.

M Contin confirme que la CCCE n'a pas d'autre choix que d'accepter cette modification pour assurer la continuité du service. Le bilan sera fait à l'issue du contrat.

Mme Guillou invite à relativiser l'importance de ce changement, les utilisateurs devront seulement bien avoir connaissance de ce changement pour s'organiser en conséquence.

M Loisançe ne s'étonne pas du manque d'attractivité de ce marché pour les professionnels, le coût de la course, environ 13 € en moyenne, étant moins rémunérateur qu'une course de taxi conventionnelle.

•

M Contin confirme mais précise que ce service permet au prestataire de se faire connaître auprès d'habitants, non habitués à ce type de service.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la prolongation du marché actuel pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 28 septembre 2024 pour les 2 lots ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ;
- **VALIDE** le décalage de la réservation à l'avant-veille 17h00 du trajet programmé au lieu de la veille 17h00, et ainsi la modification du règlement intérieur du service.

M Steinbacher quitte la séance.

MOBILITE – Pacte des mobilités locales du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine – Validation du protocole d'engagement

M le Président rappelle les autres études en cours notamment celles relatives aux aménagements prévus au niveau du rond-point « Leroy Merlin » pour améliorer la fluidité de la circulation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 2 abstentions (M. LEROY et M. POUTRIQUET) :

- **VALIDE** le protocole d'engagement ;
- **DEMANDE** au Département de réaliser l'aménagement cyclable attenant à la RD114 entre La Richardais et Le Minihic- sur-Rance en lieu et place de l'aménagement cyclable attenant à la RD3 entre Le Minihic- sur-Rance et Pleurtuit ;
- **AUTORISE** le Président à signer le protocole d'engagement ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de cette affaire.

BIODIVERSITE : approbation du Plan Local pour la Biodiversité 2023 - 2027

M Penhouet informe l'assemblée en préambule du vote favorable, à l'unanimité, du conseil régional sur le futur PNR.

Il présente alors le prix national attribué à la CCCE par l'Office Français de la Biodiversité pour la qualité de l'atlas réalisé et aussi la qualité de la concertation qui a été réalisée. Il précise aussi que concernant la question des espèces invasives, il invite toutes les communes à communiquer en s'appuyant sur les supports proposés par l'association Cœur Emeraude.

M Loisançe félicite celles et ceux qui ont contribué à ce travail de grande qualité.

A la question de M Contin relative au contrat proposé d'une durée de 18 mois, M Penhouet précise que ce contrat permettra de couvrir les années 2024 et 2025, le contrat de l'agent en poste s'arrêtant en août 2024.

Mme Guillou regrette que les animations pour les scolaires restent à la charge des communes.

M Penhouet rappelle que les communes ont aussi à porter certaines actions, que les écoles restent de la compétence première des communes et que de plus, les directeurs et directrices d'écoles, largement sollicités, doivent parfois faire des choix sur les animations proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 33 voix pour, 1 abstention (Mme SARDIN) :

- **VALIDE** le Plan Local pour la Biodiversité 2023-2027 du territoire de la communauté de communes Côte d'Emeraude ;
- **VALIDE** la durée du plan d'actions ;
- **VALIDE** la création du poste de coordination en CDD pour une durée de 18 mois;
- **VALIDE** la répartition prévisionnelle des dépenses et le plan de financement prévisionnel du Plan Local pour la Biodiversité ;
- **AUTORISE** le Président à signer le Plan Local pour la Biodiversité ;
- **AUTORISE** le Président et le Vice-Président délégué à l'environnement à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M Leroy quitte la séance.

GEMAPI - Digue de la Roche – Tronçon propriété de la commune de Lancieux - Convention d'occupation temporaire d'usage cynégétique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la « Convention d'occupation temporaire d'usage cynégétique » ;
- **AUTORISE** le Président à signer la « Convention d'occupation temporaire d'usage cynégétique » ainsi que tous les avenants qui suivront.

RANDONNEE – Avenant à la convention d'entretien des itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR d'Ille-et-Vilaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°1 ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

CEPP – Programme ACTEE 2 - SEQUOIA – Reversement des subventions aux communes

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reverser aux communes les subventions portants sur les dépenses éligibles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le reversement par la communauté de communes aux communes des subventions perçues dans le cadre du programme ACTEE 2 pour les opérations éligibles réalisées par les communes ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

Ressources humaines– Modification du tableau des effectifs – Suppression et création de postes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité de :

- **SUPPRIMER** les postes de gestionnaire des aires d'accueil des gens du voyage à temps non complet de catégorie C et le poste de coordonnateur mobilité douce à temps complet de catégorie A ;
- **CRÉER** un emploi de gestionnaire des marchés publics à temps complet à compter du 01/01/2024 pour l'élaboration et la gestion des marchés publics ;
- **CREER** d'un emploi non permanent de Chargé de projet mobilité active et randonnées à temps complet à compter du 1er janvier 2024 relevant de la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien l'opération identifiée suivante : construire et piloter le volet mobilité active de la compétence mobilité et la compétence randonnée ;
- **CREER** un emploi non permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps non-complet de catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée initiale de 3 mois renouvelable expressément dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs ;
- **MODIFIER** le tableau des emplois ;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'établissement ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ressources humaines– Prime pouvoir d'achat

Mme HELEUX va s'abstenir, elle aurait souhaité que la prime soit votée au taux maximum.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 1 abstention (Mme HELEUX), décide :

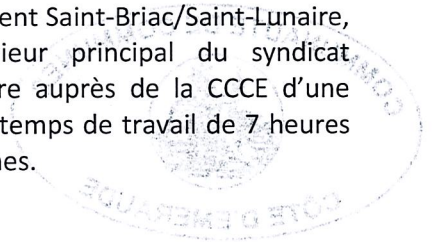
- **D'ADOPTER** la proposition présentée ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **DE PRÉCISER** que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

Ressources humaines – convention de mise à disposition du directeur du syndicat intercommunal d'assainissement St Briac – St Lunaire (SIA) à la CCCE

CONSIDERANT que les moyens techniques de la CCCE ne lui permettent pas d'assurer le pilotage technique du service public d'assainissement non collectif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **DE SIGNER** avec le syndicat intercommunal d'assainissement Saint-Briac/Saint-Lunaire, une convention de mise à disposition d'un ingénieur principal du syndicat intercommunal d'assainissement Saint-Briac/Saint-Lunaire auprès de la CCCE d'une durée de 2 ans. La convention prévoit l'affectation d'un temps de travail de 7 heures hebdomadaires au service de la communauté de communes.



Cession de bennes à ordures ménagères

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession à titre gratuit au profit de la commune de Dinard de deux bennes à ordures ménagères immatriculées :
 - BOM 2005 / DP958WB
 - BOM 2007 / DP974WB

Extension du siège communautaire – marché public de travaux

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mmes SARDIN/BEZIER/BILLOT TOULLIC/DUHIL/M.OHIER/LOISANCE/DUVAL), décide :

- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché avec l'entreprise COUGNAUD avec l'offre « 8 bureaux + récupération des eaux de toiture » ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** le Président à déposer le permis de construire.

Foncier – régularisation – La Richardais

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié de rétrocession présenté.

Région Bretagne – Proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne.

SEANCE CLOSE à 22h15

Le Président

Pascal GUICHARD



Le Secrétaire

Nolwenn GUILLOU

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'Nolwenn Guillou', is written on the page.